

Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Gruyère TAGR

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2020.

Bulle, le 22 janvier 2021.

Signature

Rapport sur l'activité 2020

1.1 Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1 Composition du Tribunal (uniquement juges, y compris les juges-asseesseurs)

Juges professionnels (au 31.12.2020)

| Nom/prénom | Fonction | EPT |
|--|---------------------------------------|------------|
| Bütikofer Repond Frédérique | Présidente | 0.5 |
| Dey Gremaud Claudia | Présidente | 1 |
| Perroud Sugnaux Camille | Présidente | 0.5 |
| Vallet Philippe | Président | 1 |
| Oberson Nicolas | Président du Tribunal des Prud'hommes | 0.1 |
| Total équivalents plein-temps EPT | | 3.1 |

Juges-asseesseurs – à titre accessoire (au 31.12.2020)

| Nom/prénom | Nom/prénom |
|---|----------------------------------|
| Tribunal civil et pénal : | Tribunal civil et pénal : |
| Aebischer Jacques | Fragnière-Morard Nicole |
| Barras Philippe | Geinoz Joseph |
| Beaud-Ropraz Karine | Giller Stéphane |
| Brodard Jacqueline | Morand Patrice |
| Brülhart Maguy (démissionnaire au 31.12.2020) | Progin Barbara |
| Castella Michel | Romanens Claudia |
| Dupasquier Colette | Wyssmüller Christian |
| Tribunal des prud'hommes : | Tribunal des baux : |
| Clément Philippe | Delabays Marc |
| Ducrest François | Dumas Justine |
| Progin Yolande | Magne André |
| Remy Annick | Martins Sandra |
| Rouiller Pierre | Perroud Noëlle |
| Schorderet Christian | Scazzari Valentina |

En 2020, la présidence administrative du TAGR était du ressort de Madame la Présidente Claudia Dey Gremaud, et la vice-présidence de Monsieur le Président Philippe Vallet. En 2021, ce dernier assumera donc la présidence administrative du Tribunal, pour sa dernière année d'activité avant la retraite, tandis que la vice-présidence sera assumée par Madame la Présidente Frédérique Bütikofer Repond.

1.1.1.2 Composition du greffe et du secrétariat

| Équivalents plein temps (au 31.12.2020) | EPT |
|--|-----|
| Total EPT des collaborateurs avec formation juridique | 4.4 |
| Total EPT des collaborateurs sans formation juridique | 4.8 |

A l'automne 2020, le Tribunal, d'ores et déjà doté d'un poste d'apprenti (non compté dans le total EPT), a fait appel, en plus, à un stagiaire MPC 3+1, équivalent à un second poste d'apprenti. Le stagiaire MPC 3+1 a effectué au préalable 3 ans de formation à l'école de commerce avant de venir faire un stage d'une année auprès de notre autorité. Cet engagement prendra fin durant l'été 2021. L'expérience étant satisfaisante pour toutes les parties, il est prévu de la renouveler pour 2021-2022.

De plus, au cours de l'année 2020, une jeune juriste, avec Master en droit, a rejoint notre Tribunal par le biais d'un placement temporaire de type ORP. Ce placement a pu être converti en un contrat de durée déterminée de 6 mois en JDE (Jeune Demandeur d'Emploi), soit jusqu'en début d'année 2021. Ce poste temporaire n'est pas compté dans le tableau ci-dessus.

Enfin, Henri Lanthemann, greffier, a quitté le Tribunal de la Gruyère pour un nouveau défi professionnel au 31 octobre 2020. Il a été remplacé par Tiffany Currat à cette date.

1.1.1.3 Locaux

Nos locaux nous donnent toujours satisfaction. Cependant, même si nous n'avons pas relancé le sujet durant l'année 2020, le problème de l'hygrométrie trop basse en hiver demeure sans qu'aucune solution n'ait été proposée, ce qui est particulièrement préoccupant en période de pandémie. En revanche, nous observons que les problèmes liés au chauffage ont diminué, suite à des réglages effectués par des spécialistes et notre concierge.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail demeure encore et toujours très élevée. Le nombre de causes soumises à la connaissance du Tribunal de la Gruyère est toutefois moindre en cette année de pandémie durant laquelle un fléchissement du nombre d'affaires civiles est observé par rapport aux années précédentes, tandis que le nombre d'affaires pénales a quant à lui augmenté. Le TAGR a enregistré un total de 2'037 nouvelles affaires cette année 2020, contre 2'104 l'année passée.

Chacun donne le meilleur pour parvenir à liquider un maximum de causes dans des délais raisonnables, but qui n'est toutefois pas toujours atteint. Des renforts en personnel sont requis depuis de nombreuses années. Nos demandes ont été entendues et seront partiellement exaucées en 2021 puisque nous pourrons compter sur un-e greffier-ière supplémentaire, à 50%, dès le début de l'année. Il manque toutefois clairement, pour la bonne exécution des tâches du tribunal de la Gruyère en faveur des justiciables de son district, une cellule judiciaire complète, soit un-e Président-e à 100%, accompagné-e d'un poste de greffier-ière à 100% au moins ainsi que d'un-e secrétaire de juge à 100%. De même, afin de pouvoir relâcher la pression qui pèse sur le secrétariat, un secrétariat général devrait pouvoir être créé en engageant une personne supplémentaire à 100% pour les tâches de secrétariat général, celles-ci continuant d'être assumées par les secrétaires de juges, malgré leur lourde charge.

1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En civil, le nombre d'affaires enregistrées, toutes causes confondues, s'élèvent cette année à 1'805, alors que l'année passée, 1'880 nouvelles affaires avaient été enregistrées. Les observations faites l'année passée demeurent. Il est urgent qu'une dotation supplémentaire en personnel soit décidée et allouée au Tribunal de la Gruyère. Les observations faites l'année passée quant à la complexification des causes sont toujours valables, en particulier en matière de méthodes de calcul de pensions dans les affaires familiales.

En 2020, 1'800 affaires ont été liquidées par l'ensemble des magistrats dans les causes civiles, dont 34 en matière de bail, 60 en matière prud'homale, 1'616 par devant le-la Président-e du Tribunal civil et 90 par le Tribunal civil.

Nous rappelons aussi que nous avons bénéficié de l'aide permanente de la cellule judiciaire itinérante tout au long de l'année 2020 pour les causes de nature civile. 169 dossiers ont ainsi été attribués à Madame la Présidente Lorraine Vallet ainsi que son équipe, qui reçoivent toute notre gratitude pour leur soutien. 157 dossiers ont au demeurant été liquidés par cette équipe de renfort dans le courant de l'année 2020.

Pour le surplus, cf. statistiques.

1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2020, le nombre total de nouvelles affaires pénales enregistrées s'élève à 232 dossiers. Nous constatons une augmentation par rapport à 2019 dont le nombre de dossiers enregistrés s'élevait à 225.

Le nombre des affaires liquidées en 2020 est stable (206 dossiers en 2020 contre 212 en 2019), malgré les reports d'audiences dus à la situation sanitaire et les absences de moyenne durée des Présidentes, au printemps pour l'une et à l'automne pour l'autre, non remplacées. Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts fournis par les teams pénaux du Tribunal de la Gruyère dont les Présidentes effectuent des heures supplémentaires chaque mois. Les remarques relatives à la charge de travail faites dans le rapport annuel 2019 sont toujours valables. Nous devons également constater que les greffiers-ères font toujours face à une grande charge de travail qui ne permet pas toujours de respecter des délais raisonnables pour la liquidation des dossiers.

Pour le surplus, cf. statistiques.

1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

D'une manière générale, les rapports avec les avocats, ainsi que les autres autorités, sont bons.

1.1.2.5 Formation

Les magistrats du Tribunal de la Gruyère ont suivi les formations suivantes:

| | |
|------------------------------|---|
| Frédérique Bütikofer Repond: | 2 jours pour le Séminaire du Groupe Suisse de Criminologie, Interlaken 1 jour (visioconférence) sur les 10 ans du Code de procédure pénale, Neuchâtel |
| Claudia Dey Gremaud: | ½ jour de droit à l'intégrité numériques, à Neuchâtel ½ jour sur le droit de visite et la violence au sein du couple, à Fribourg 1 jour pour la journée lausannoise du droit des poursuites, à Lausanne 1 jour (visioconférence) sur les 10 ans du Code de procédure civile, Neuchâtel |
| Camille Perroud Sugnaux: | 1 jour (visioconférence) sur les 10 ans du Code de procédure pénale, Neuchâtel |
| Philippe Vallet: | 1 jour (visioconférence) sur les 10 ans du Code de procédure civile, Neuchâtel 1 jour pour la 6 ^{ème} Journée du droit successoral, Fribourg 1 jour (visioconférence) pour le 21 ^{ème} Séminaire du droit du bail, Neuchâtel |
| Oberson Nicolas : | 1 jour (visioconférence) sur les 10 ans du Code de procédure civile, Neuchâtel. |

1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Nous n'avons rien de particulier à mentionner sous cette rubrique.